

<https://meyzieu-decines.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article325>



RASED - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

- Circonscription - Pôle ressource et Rased -



Date de mise en ligne : vendredi 31 janvier 2020

Copyright © Circonscription de Meyzieu - Décines - Tous droits réservés

L'objectif du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est la prévention des difficultés éprouvées par certains élèves de l'école. Le Rased est constitué d'un psychologue scolaire, de rééducateurs et d'enseignants spécialisés.

- L'action du Rased

La prévention des difficultés éprouvées par certains élèves nécessite une collaboration entre intervenants spécialisés et enseignants pour l'observation et le suivi de ces élèves.

Après une phase de diagnostic, un projet d'action décrivant la stratégie adoptée, les modalités de l'intervention et sa durée associe :

- la famille ;
- l'enseignant ;
- les intervenants spécialisés.

- Les élèves concernés

Le Rased s'adresse à des élèves de 3 à 12 ans, scolarisés en école préélémentaire et élémentaire, qui présentent des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs, orthophoniques ou des troubles du comportement.

Les actions d'aides spécialisées peuvent être à dominante pédagogique (dispensées dans des regroupements d'adaptation) ou à dominante rééducative (réalisées à l'école de façon individuelle).

Dans certains cas, le Rased peut être amené à conseiller aux familles un recours à des services extérieurs à l'école (CMPP– centre médico-psycho-pédagogique, par exemple).

- Faire intervenir un Rased

L'intervention d'un professionnel du Rased peut se faire à la demande de l'enseignant ou de la famille de l'élève. Ses coordonnées sont disponibles auprès du professeur des écoles.